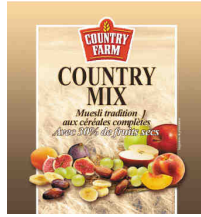




COUNTRY FARM FACTORY  
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN  
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76  
country.farm@wanadoo.fr



CODE ARTICLE : 125

## FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 15/01/19

Céréales Petit Déjeuner

COUNTRY FARM

# "COUNTRY MIX"

Muesli floconneux avec 30% de fruits secs

(sans huile de palme)

## Sac 1 Kg x 10

INGRÉDIENTS	VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 G			
<p>Flocons d'<b>AVOINE</b> complet (36%), flocons de <b>BLÉ</b> complet (23%), raisins secs, chips de bananes (bananes, huile de coco, sucre), morceaux de figues séchées, morceaux de dattes séchées, flocons d'<b>ORGE</b> complet (3%), pétales de <b>BLÉ (BLÉ)</b>, sucre, sel, extrait de malt d'<b>ORGE</b>, émulsifiant : lécithines de tournesol), pétales de maïs (maïs, sucre, sel, extrait de malt d'<b>ORGE</b>, émulsifiant : lécithines de tournesol), flocons de <b>SEIGLE</b> complet (2%), morceaux de pomme séchée, morceaux de poire séchée, morceaux d'abricot secs, morceaux de pêches séchées.</p>	Énergie	1 472 kJ / 349 kcal		
	Matières grasses	5,1 g		
	dont acides gras saturés	2,2 g		
	Glucides	61,7 g		
	dont sucres	17,4 g		
	Fibres alimentaires	9,1 g		
	Protéines	9,5 g		
	Sel	0,18 g		
	<i>les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles</i>			
	<b>ALLERGÈNES</b>			
	<small>RÈGLEMENT (UE) N°1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n°1924/2006 et (CE) n°1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n°608/2004 de la Commission</small>			
ORIGINE	Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11	Non présents	Présents	Traces
UE	Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales		X	
CONDITIONNEMENT	Crustacés et produits à base de crustacés	X		
<b>Sac</b> : 1 Kg	Oeufs et produits à base d'oeufs	X		
<b>Carton</b> : 10 sacs	Poissons et produits à base de poissons	X		
Dimensions : 40,4 x 29,9 x 22,4 cm	Arachides et produits à base d'arachides			X
Poids net : 10,000 kg	Soja et produits à base de soja			X
Poids brut : 10,530 kg	Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)			X
<b>Palette</b> : 48 cartons (6 couches de 8 cartons)	Fruits à coques, à savoir amandes ( <i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes ( <i>Corylus avellana</i> ), noix ( <i>Juglans regia</i> ), noix de cajou ( <i>Anacardium occidentale</i> ), noix de pécan ( <i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil ( <i>Bertholletia excelsa</i> ), pistaches ( <i>Pistacia vera</i> ), noix de Macadamia et noix du Queensland ( <i>Macadamia ternifolia</i> ) et produits à base de ces fruits			X
Dimensions : 80 cm x 120 cm x 171,8 cm	Céleri et produits à base de céleri	X		
Poids net : 480,000 kg	Moutarde et produits à base de moutarde	X		
Poids brut : 525,44 kg (palette comprise)				
STOCKAGE	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame			X
Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20°C / Humidité < 60%)	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2	X		
CONSERVATION	Lupin et produits à base de lupin	X		
<b>12 mois.</b> La DLUO est indiquées sur chaque carton et sur chaque sachet	Mollusques et produits à base de mollusque	X		
4 mois garantie à la livraison.				
Après ouverture, à consommer dans les 15 jours en refermant bien le sachet				
GENCOD	<i>Pas d'OGM - Pas d'ionisation</i>			
Sachets : 3700496301250				
Carton : 3700496351255				